

aussi rigoureusement que possible, en défendant les droits de toutes les classes de la population et spécialement de toutes les minorités.

Je le demande, allez-vous accomplir ce grand exploit de régler cette question épineuse des écoles du Manitoba au moyen d'une entrevue avec le procureur général de cette province, et en recourant à cette bonté et à cette placidité avec lesquelles mon honorable ami peut traiter toutes les questions de ce genre ? Que mon honorable ami me permette de lui signaler les discours prononcés par M. Sifton, le procureur général du Manitoba, lorsqu'il est allé éclairer les électeurs de Haldimand relativement à cette question. Qu'on prenne les déclarations des organes de ces gens dans les Territoires du Nord-Ouest, dans lesquelles on proclame hautement et solennellement qu'on ne permettra jamais que l'on touche à la loi scolaire. Qu'on prenne les déclarations de quelques-uns des collègues de l'honorable ministre—de M. Geoffrion, de M. Tarte et autres—qui ont affirmé qu'aucun règlement ne peut être fait qui soit acceptable à la minorité, à moins qu'il ne place les écoles sous le contrôle de leur Eglise. Ces messieurs sont allés jusqu'au point de déclarer que l'exercice du droit d'émettre des certificats, et l'inspection des écoles par des fonctionnaires du gouvernement, seraient une violation de leurs droits. Sont-ils prêts à réclamer l'accomplissement de leurs revendications, ou sont-ils disposés à cracher sur toutes leurs déclarations passées ? Est-ce que M. Sifton et ses collègues vont faire précisément la même chose, afin d'assurer un triomphe de parti aux messieurs qui ont remporté les dernières élections ? Qu'est-ce que cela prouvera au peuple du Canada ? Cela lui prouvera, ainsi qu'au monde entier, que l'opposition dans le parlement canadien et le gouvernement du Manitoba étaient de connivence depuis le commencement de l'agitation jusqu'à présent, et cela dans le but d'assurer la défaite du parti conservateur, puisque ces messieurs sont disposés maintenant à en venir à un arrangement. Si vous pouvez concevoir entente plus inique entre des partisans politiques, j'aimerais que mon honorable ami le ministre de la Justice nous expliquât la situation. Je lui soumets la question.

Il y a bien d'autres points relatifs à cette question dont je pourrais parler, mais je m'en dispenserai pour le moment.

Mon honorable ami, le sénateur pour Halifax, nous a fait une longue dissertation sur les devoirs des gouvernements lorsqu'il s'agit pour eux de remanier un tarif. Il nous a lu de copieuses citations des déclarations de l'ancien ministre des Finances, M. Foster. J'approuve de tout cœur chacune des expressions qu'il a citées. M. Foster a fait remarquer dans ce discours, quelle avait été l'expérience de tous les hommes d'Etat qui ont eu quelque chose à faire avec l'élaboration ou le remaniement d'un tarif, ou avec la politique commerciale d'un pays. Ceux qui ont quelque peu lu l'histoire et qui ont étudié un tant soit peu le mécanisme du gouvernement constitutionnel, plus particulièrement les effets de la protection sur le commerce et le développement d'un pays, savent bien qu'un pays jeune ou pauvre, qui adopte le système protecteur doit, de toute nécessité, au fur et à mesure que les années s'ajoutent aux années, que la richesse du pays s'accroît, que ses industriels deviennent plus puissants, grâce à la protection qu'ils reçoivent, et deviennent de plus en plus capables de lutter et de se maintenir sans l'aide du tarif, un tel pays, dis-je, doit réduire les droits protecteurs et même quelques fois, les enlever complètement, sans que pour cela les industries existantes en souffrent. Pourquoi ? Parce que la protection dont ils ont été entourés dans le passé leur a permis d'administrer leurs affaires de manière à pouvoir soutenir la concurrence des industries étrangères. Suivant moi il est douteux que le Canada en soit maintenant arrivé là dans sa vie nationale, et je crois que bien d'autres esprits partagent ce doute avec moi.

Le programme du parti libéral pose le principe d'un tarif de revenu, et l'honorable sénateur pour Halifax nous a donné sa définition d'un tarif de revenu. Son chef se réclame de l'école libérale anglaise et se proclame un libre-échangiste pur et simple ; il a dit aussi être en faveur de l'union commerciale ou du libre-échange continental. Il a aussi, plus tard, prêché la réciprocité illimitée. Laquelle de ces opinions allons-nous voir triompher aujourd'hui ? Si j'ai bien compris mon honorable ami, M. Béchar, qui a parlé dans sa langue maternelle, il est en faveur du libre-échange pur et simple.

Comment concilier un tarif de revenu avec la déclaration contenue dans cette adresse, où vous dites que vous n'êtes pas pour nuire aux intérêts existants, est un problème qui,